trie lilloise, *à titre gratuit*, un emplacement de 100 mètres carrés ; les ouvriers, les membres du personnel enseignant et les institutions de prévoyance sont également dispensés du prix d'emplacement.

Des concours spéciaux de boulangerie, de pâtisserie et de charcuterie seront organisés vers le 25 avril : le jury sera nommé par les concurrents eux-mêmes et par la voie du sort, donc garanties complètes d'impartialité et de compétence.

Le bureau de renseignements est ouvert tous les jours, au Palais-Rameau, de 2 à 5 heures.

Union commerciale

- Le nouveau comité de l'Union commerciale est ainsi composé : Président, Nience-Sneadet, président du syndicat départemental de la boulangerie ; 1er vice-président, Vaillant (drogueries), vice-consul de Perse ; 2e vice-président, Bailly (faïences) ; secrétaire-général, Deret-Rodenbach (lingeries) ; trésorier, Waterlot (épiceries) ; secrétaires-adjoints, Bal (meubles) et Focqueu (bonneterie).

Membres : MM. Deherripon (mercerie), Debreyne (horlogerie), Caby-Ruchos (chaussures), Goudaert (pâtisserie), Dubaillon (légumes), Jacquemars (chemises), Bouque (soieries), Ingelrans (restaurateur), Mériguet (ganterie), Genovèse (musique), Grumeau (nouveautés), Savaete (boucherie), Cocquerez (bonneterie), Lécaille (charcuterie).

Concours de chiens ratiers

Le concours international de chiens ratiers donné dimanche dernier, rue Gambetta, 200, par la société du « Bull terrier lillois », avait attiré un nombreux public.

Voici la nomenclature des prix :

Chiens de 1 à 10 kilos. — 1er prix, 40 fr., Follette, à M. Crespel, de Lille, 10 secondes. — 2e, 30 fr., Thébé, à M. Bollain, de Roncq, 11 s. — 3e, 20 fr. *Follette*, à *Menier*, de Lille, 12 s. 1/2. — 4e, 10 fr., à Fossart, de Fives, 14 s. 1/2.

Chiens de 10 à 20 kilogs. — 1er prix, 40 fr. Téner à M. Sanders, de Lille, 7 secondes 1/2 — 2e, 30 fr. Belle, à M. Copin, de Roncq — 9 secondes 1/2 — 3e 20 fr. Boulanger, à M. Poignon, de Seclin, 12 s, 1/2 — 4e, 10 fr. Follette, à M. Crespel, de Lille, 13 secondes 1/2.

Chaque chien avait quatre rats à détruire.

Le championnat, un objet d'art magnifique a été gagné par la chienne Follette à M. Crespel de Lille, pour 12 secondes contre 17 pour Téner à M. Sanders, de Lille.

Au manège Petit

Le grand concours de chiens ratiers que nous avons annoncé a eu lieu hier à 4 h. 1/2 du soir au manège Petit, rue Sainte-Catherine, 60 bis.

Ce concours, qui revêtait une importance exceptionnelle à cause des chiens mis en présence et de la valeur des paris engagés avait attiré une foule nombreuse d'amateurs.

La mise au parc a eu lieu à 4 h. 1/2.

Quatre parties ont été successivement données. Dans chacune, le nombre des rats à détruire était de quatre

Première partie : *Fox* contre *Dinah*, Partie peu passionnante dans laquelle *Fox* a battu en 31 secondes, *Dinah* 35 secondes.

2e partie. — *Boulle*, de Lille, contre *Blanche*, de Tourcoing. *Boulle* marche d'abord très bien, tue ses trois rats en 7 ou 8 secondes, mais manque le 4e qui n'est achevé qu'à la 19e seconde. Aussi, *Blanche* gagne facilement par 11 secondes.

3e partie. — *Dinah* contre *Boule*. On comptait beaucoup sur *Dinah* dont l'échec dans la première partie, était, vu la réputation du chien, considéré comme un accident. Soit que cet animal ne fût pas en train ou pour toute autre cause, il est cette fois encore battu par *Boule* en 16 secondes contre 44 secondes.

4e partie. — *Fox*, appartenant à M. Delepoule, de Tourcoing, contre *Tenor*, de Lille. C'est la partie la plus intéressante, celle sur laquelle les plus gros paris avaient été engagés. *Fox* a gagné en 9 secondes *contre 11 secondes à Tenor*.

Signalons, comme intermède comique, l'essai d'un jeune chien de huit mois appartenant à Mme D...

Un fou rire a secoué toute l'assistance, car à un *moment donné le chien fuyait* presque devant un rat d'abord immobile au milieu du parc et qui s'est ensuite jeté à la tête du chien. Néanmoins, après beaucoup d'excitations, le toutou a fini par tuer les *quatre rongeurs*.

Cet intéressant concours qui sera suivi, espérons-le, de plusieurs autres, n'a pris fin qu'à six heures.

Les vols

La police a déféré au parquet : Degerny Albert, journalier, rue Charles-Quint, 32 ; Delespierre Auguste, même profession, rue de la Baignerie, 10, et Stricanne Fidèle, cartonnier, rue Sainte-Catherine, 69, pour vol de 450 kilog. du charbon au préjudice de M. Trulin, quai de Wault.

Une affaire à éclaircir

Il y a quelques mois, deux jeunes gens, venaient s'installer, 7, rue des Fossés. Leurs cartes de visite portaient : l'une, de Persin, Edouard, agent général pour le Nord, de la Compagnie des mines de Jemeppe-sur-Sambres, ou encore directeur du Comptoir général des charbonnages ; l'autre, Lucien Barry, ingénieur.

Ces noms et ces qualités éveillèrent l'attention de la police qui, après enquête, reconnut dans le premier le nommé Sironet Edouard, 27 ans, né à Saint-Pierre-lez-Calais, condamné par le tribunal correctionnel de Lille à plusieurs mois de prison pour escroqueries.

Ce n'était d'ailleurs pas la première fois que le quidam avait maille à partir avec la justice.

L'autre s'appelle réellement Louis Bocquet, 28 ans, né à Roubaix, également en délicatesse avec la justice.

Ces agents de la compagnie de Jemeppe, dont le siège est à Paris, 12, boulevard de Sébastopol et les mines dans la province de Namur en Belgique, avaient fait beaucoup de réclame ; c'était hier que les souscriptions émises à cent francs devaient être payées en échange des titres.

Une grande partie des valeurs étaient déjà encaissées, lorsque la police pria les représentants de la Compagnie de Jemeppe d'avoir à se présenter au bureau de police.

Ils s'y rendirent et, pendant que M. Broigne les interrogeait, M. des Vallons, commissaire central, se livrait à une perquisition à leur domicile et saisissait les livres ainsi que l'argent en caisse, cartes de visite et les titres de la Société de Jemeppe.

Les deux jeunes gens qui représentaient également la Compagnie des ardoisières d'Anjou et de Bretagne ainsi qu'une société pour l'éclairage par l'acétylène, avaient depuis peu loué une maison située 3, rue Jacquemars-Giellée.

Ils y avaient installé un garçon de recettes qui avait déposé un cautionnement de 1,000 fr., mais ce garçon, très prévoyant, a réclamé avant-hier son cautionnement qui lui a été remis aussitôt.

Un autre employé était chargé de recevoir les clients en l'absence des patrons, 7, rue des *Fossés*.

De l'examen des livres, qui aura lieu aujourd'hui, il sera possible de se rendre compte si les opérations de ces diverses sociétés sont conformes à la loi et si aucune charge ne s'élève contre Sironet et Becquet. Ils ont été écroués à la maison d'arrêt.

Le chiffre des recettes est assez élevé ; il paraît que ce chiffre ne serait guère inférieur à 50,000 fr.

Accident de voiture

La voiture de l'asile de Lommelet, passait hier soir, vers sept heures, rue Saint-André, lorsque le cheval s'abattit lourdemen. Le contre-coup projeta sur la chaussée, le conducteur et un religieux qui se trouvait à ses côtés.

Ce dernier ne se fit aucun mal, mais le conducteur reçut des contusions assez graves.

Après avoir reçu des soins dans une maison voisine il a été transporté à l'asile de Lommelet.

Malade d'inanition

Hier, vers 10 heures 45 du matin, M. Doualle Justin, 75 ans, verrier, sans domicile, venant de Paris, est tombé d'inanition sur la voie publique, rue St-Gabriel. Après avoir reçu des soins chez M. Maveux, pharmacien, il a pu continuer sa route.

Exécution de l'assassin du pasteur Ollier

Une dépêche de Berne annonce qu'avant-hier, a eu lieu dans la cour du tribunal de Reichenberg l'exécution du fameux assassin Joseph Kœgler. *Le condamné a gardé son cynisme jusqu'au* dernier moment.

On se souvient que Kœgler avait assassiné, il y a environ trois ans, en Suisse, le pasteur Ollier fils, sur la route qui conduit de Thun au lac des Quatre-Cantons.

Il avait été réclamé par la justice autrichienne pour d'autres méfaits.

L'arrestation de Taisner

Alexandre Taisner, *plusieurs fois expulsé* de Lille, compromis dans une affaire de vol de 30,000 francs commis dans une école aux environs de Cambrai et dont la maîtresse avait été arrêtée à Lille, vient d'être lui-même mis en état d'arrestation en Autriche.

Touring-Club de France

Les délégués lillois du T. C. F. invitent les membres de cette Société qui habitent Lille et les environs à un dîner qui sera servi le mardi 30 mars, à 7 heures 1/2 du soir, dans les salons du *Grand-Hôtel*, rue Faidherbe.

Prix du dîner : Quatre francs, vin compris.

Ce sera pour les « Técéistes » une excellente occasion de refaire connaissance au début de la saison cycliste et d'échanger leurs vues sur les excursions projetées, l'amélioration des routes, le perfectionnement des cartes, etc., etc.

Prière d'envoyer de suite les adhésions à M. Gervais, délégué, 19, square Rameau.

Abandonnez l'usage du Gaz *qui*, occasionne des explosions terribles. Brûlez du Pétrole qui vaut quatre fois moins cher à cause des droits réduits et qui donne une lumière plus belle.

De préférence demandez les produits de la Raffinerie de Pétrole du Nord de Wasquehal, électricine et étoile du Nord. n.c.

LE NORD

Lezennes. — La société les Amis Réunis, établie chez M. Verdier, estaminet Sainte-Barbe, organise une brillante sortie pour dimanche prochain, jour de la Mi-Carême.

Sur un char de circonstance, la société représentera les » Commères de la rue des Parvenus. » Ce char parcourera toutes les rues de la localité pour se rendre ensuite dans une commune voisine.

La chanson intitulée « Les Commères de la rue des Parvenus » sera vendue au profit des jeunes gens de Lezennes actuellement sous lee d3apeaux.

Ascq. — Le grand carrousel offert aux amateurs, au profit des pauvres, aura lieu le dimanche 30 mai 1897.

Les prix à décerner aux vainqueurs sont les suivants :

1er prix, 150 fr. 2e, 100 fr. 3e, 70 fr. 4e, 50 fr. 5e, 40 fr. 6e, 30 fr. 7e, 25 fr. 8e, 20 fr. 9e, 15 fr. 10e, 11e et 12e, 50 fr. en surprise.

Total : 550 francs.

Le carrousel d'essai aura lieu le jour de l'Ascension, 27 mai 1897.

Quesnoy-sur-Deûle. — Les membres du cercle républicain progressiste du canton de Quesnoy sur-Deûle sont informés que la réunion trimestrielle du cercle aura lieu le dimanche 23 avril prochain, à 4 heures, dans la salle de la Paix, sur la place, à Deûlémont.

ARMENTIÈRES

Grève. — Jeudi matin, 300 ouvriers de MM. Duhot frères, à Houplines, se sont mis en grève. A 5 heures de l'après-midi, 45 ouvriers s'étaient encore ajoutés aux grévistes.

Dans une entrevue qui a eu lieu à 6 heures, une entente est intervenue entre les patrons et les ouvriers.

Il faut d'autant plus se féliciter de cette solution que l'usine de MM. Duhot frères, est une de celles où la moyenne des salaires est la plus élevée.

DOUAI

L'incendie de dimanche. — MM. de Baillencourt, filateurs, viennent de verser 200 francs à la caisse des sapeurs-pompiers de Douai dont le dévouement, on le sait, a permis de préserver la plus grande partie de leur usine.

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, le chômage est complètement terminé.

Nécrologie. — Hier ont eu lieu à Douai, les funérailles de M. Chaulier, le regretté chef de la musique de l'Ecole d'artillerie.

Une foule considérable assistait aux obsèques, on y remarquait notamment de nombreux chefs du 1er corps d'armée.

Après la cérémonie funèbre, M. Reibbel a prononcé une touchante allocution dans laquelle il a rappelé le rôle patriotique de Chaulier durant la guerre franco-allemande.

Les forges de Douai. — Hier jeudi, à trois heures de l'après-midi, les 25 ingénieurs bruxellois dont nous avons annoncé la venue, ont visité l'important établissement des Forges de Douai.

M. Pierre Arbel lour a successivement fait parcourir les divers ateliers de ses usines et les excursionnistes se sont retirés enchantés de l'accueil qu'ils avaient reçus, après avoir admiré la perfection du matériel et des installations.

Orchies. — *Lundi dernier ont eu lieu les funé*railles de M. Amédée Durulle, maître répétiteur au collège Jean-Bart, à Dunkerque.

Au cimetière des discours ont été prononcés par MM. Bergo, Descamps, Museux et Lefebvre, principal du collège Jean-Bart.

VALENCIENNES

Les attelages de chiens

Cent vingt-cinq commerçants viennent d'adresser une pétition au Préfet pour qu'il veuille bien user de son influence en faveur de l'autorisation des attelages de chiens.

Anzin. — Dimanche dernier a eu lieu à l'école communale des garçons de la Place Verte, dirigée par M. Pouget, une fête scolaire offerte aux parents des élèves et aux anciens élèves. Une foule très nombreuse remplissait l'une des classes malheureusement trop petite pour la circonstance. M. le maire et plusieurs conseillers municipaux avaient bien voulu, par leur présence, rehausser l'éclat de cette fête, et montrer en même temps tout l'intérêt qu'ils portent à l'enseignement primaire.

Bon nombre d'instituteurs et d'institutrices de la ville avaient aussi tenu à donner à leurs collègues un témoignage de bonne confraternité.

Nous devons une mention toute particulière à M. Henri Moyaux fils, ex-saxophone soliste de la musique de l'école d'artillerie de Versailles, qui dans la «Morma et le Freyschutz » nous a révélé un réel talent d'artiste.

Après avoir remercié l'assistance et adressé quelques recommandations aux parents, M. Pouget a exprimé le désir de voir bientôt l'école pourvue d'une Association amicale d'anciens élèves dont les ressources procureraient les moyens de se retrouver de temps en temps dans de bonnes fêtes de famille comme celle d'aujourd'hui.

Des projections lumineuses ont terminé cette fête, et le public s'est retiré satisfait de l'agréable soirée qu'il venait de passer.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

Enfant martyre et un père frappé par son fils A ROUVROY

Depuis la mort de sa mère, la jeune Françoise Hanne, âgée de neuf ans, habite avec son oncle et sa tante les époux Victor Allart-Podevin, de Rouvroy.

A plusieurs reprises, on avait accusé les époux Allart-Podevin de martyriser leur nièce, mais on n'avait point pu les saisir sur le fait.

Or, il y a quelques jours, la jeune Françoise se sauvait de chez ses parents et allait conter à un voisin qu'elle venait d'être battue par sa tante ; à l'appui de ses dires, elle montrait de nombreuses marques de coups qu'elle avait sur le corps et plus particulièrement à la tête.

La gendarmerie, mise au courant de ces brutalités, a interrogé les époux Allart. Le mari a prétendu que c'était lui qui avait frappé sa nièce pour la corriger. L'enfant, au contraire, prétend que c'est sa tante.

Ajoutons que, spontanément, lorsqu'il a connu cette affaire, le père d'Allart, un vieillard de 70 ans est allé déclarer à la gendarmerie qu'il avait dû *quitter le domicile de son fils, il y a quelques mois,* tant on l'avait battu.

Rouvroy. — Dans son audience de mercredi dernier le tribunal correctionnel d'Arras a infligé 40 jours de prison à Adolphe Caliot, 30 ans, mineur à Rouvroy pour bris de clôture, outrages et rebellion envers la gendarmerie.

SUICIDE D'UN ENFANT A CORBEHEM

A la suite d'une vive réprimande de ses parents, cabaretier à Corbehem, un enfant de sept ans s'est jeté dans la Scarpe et s'est noyé.

SAINT-POL

LE CRIME DE MAIZIÈRES

Le parquet de St-Pol s'est transporté hier avec les prévenus à Maizières, pour reconstituer la scène de l'assassinat.

Une foule nombreuse stationnait autour de la maison des victimes.

On a d'abord procédé à la reconstitution de la tentative de vol faite quelques semaines avant le crime et à laquelle ont pris part la femme Bachelet, son fils et, dit-on, Rohaut. Il est vrai que celui-ci nie formellement l'accusation portée contre lui par son ancienne maîtresse.

Les accusés ont été photographiés dans l'attitude qu'ils avaient en cette occasion : Rohaut démastiquant un carreau, tandis que la femme Bachelet et Onésime Bachelet font le guet à une *fenêtre donnant* sur la chambre à coucher de Brazier.

Azémia Bachelet a refusé de se laisser photographier ; un gendarme a pris sa place.

Le crime a été repris dans tous ses détails, comme nous l'avons raconté. Nous avons cependant constaté une divergence assez importante *d'avec notre récit*. Ce n'est pas Bachelet qui a renversé Mme Brazier, mais Liéval, qui l'a ensuite étranglée avec une serviette. Le rôle d'Onézime Bachelet a consisté à tenir le vieux M. Brazier par les pieds, tandis que Liéval lui comprimait la gorge avec les mains, à enlever le tablier du vieillard, pour en faire un nœud *coulant, qu'il passait à son complice*, et à voler pendant le meurtre de la vieille femme.

Il n'a trouvé d'argent que dans une armoire qu'il a éventrée. Il y avait six bourses et il en a versé le contenu dans trois.

Trois habitants de Maizères, qui ont les premiers constaté le crime, ont été entendus comme témoins.

Au moment où la voiture transportant les prisonniers a quitté la cour de la maison de Brazier, la foule, surexcitée, a fait une manifestation bruyante.

Parmi les cris on distinguait surtout ceux-ci : A mort ! A la guillotine ! Vive Deibler !

Comme l'heure de la rentrée des accusés n'était point connue, il y avait peu de monde pour les attendre à leur retour à Saint-Pol, 150 personnes environ. Une immense clameur accueille les assassins à leur descente de voiture. Ils n'en sont guère émus. Rohaut sourit mélancoliquement. La femme Bachelet lance un regard de défi à la foule.

A quatre heures, les accusés étaient de nouveau écroués à la maison d'arrêt, qu'ils ne quitteront plus que pour se rendre aux assises.

BÉTHUNE

— M. Robiaud, le sympathique directeur des *mines de Dourges, vient d'adresser à M. Campion*, capitaine de la compagnie des sapeurs-pompiers d'Hénin-Liétard, la somme de cent francs, pour récompenser ceux-ci de leur dévouement et de l'activité dont ils ont fait preuve en combattant l'incendie qui a éclaté dans les ateliers des mines le 20 courant.

RIXE GRAVE A BEAUMETZ

Une rixe a éclaté entre plusieurs conscrits dont l'un Paul Mayeur, cultivateur à Nanquetir a reçu un coup de couteau de Gustave Verdez, cultivateur à Mercatel. La main gauche a été percée d'outre en outre.

UN LENSOIS ATTAQUÉ à Givenchy-en-Gohelle

Mercredi, vers 10 heures du soir, des ouvriers remontant de la mine ont trouvé sur la route, entre le village de Givenchy et la halte du tramway, étendu la face contre terre, le sieur Henri Wattrelot, dit Priseur, âgé de 51 ans, domestique chez la dame Marlart-Hennebois, marchande de légumes, rue Basse, à Lens.

Cet individu fut transporté dans une maison voisine où on constata qu'il portait une forte blessure à la face et avait la mâchoire brisée.

Aussitôt Wattrelot a été ramené à son domicile, il n'a encore pu prononcer aucune parole ni faire connaitre dans quelles circonstances il a reçu les graves blessures qu'il porte.

Le bruit circule que celui-ci a été attaqué par des malfaiteurs ; cette supposition, nous semble bien peu fondée, étant donné que Wattrelot a été retrouvé possesseur de l'argent qu'il portait.

Un mineur brûlé vif à Lens

L'ouvrier mineur Edouard Harlan, qui a été brûlé par la chute d'une lampe au pétrole est mort après d'horribles souffrances. Jeudi soir, à l'hospice de Lens ou il avait été transporté *d'urgence*.

Courrières. — Nous venons d'apprendre avec plaisir que M. Modeste Carpentier, artiste peintre, élève de M. Emile Breton, qui a obtenu l'an dernier une mention honorable à l'exposition de Lille et un diplôme d'honneur à l'exposition de Rouen, vient d'être admis à l'exposition annuelle du Salon des Champs Elysées à Paris. Le succès est d'autant plus beau que le nombre des admissions est beaucoup moindre que les années précédentes.

Nous croyons être l'interprète de nos compatriotes en félicitant sincèrement le jeune lauréat et son éminent maître.

Auchel. — Théodule Pépin, ouvrier à la fosse N° 5 des mines de Marles, à Auchel, extrayant du *charbon dans une taille de la grande veine midi à* l'étage de 260 mètres, quand un gros bloc de charbon se détachant brusquement de la voûte de la galerie, tomba sur lui et lui fractura l'épaule *gauche*.

Bruay. — Alphonse Beugin, 15 ans, rouleur à la fosse N° 4 des mines de Bruay, a été tamponné dans la voie de fond près du 7e maître treuil et a été grièvement *blessé à la tête*.

Orfèvrerie Cristofle : Galeries Lilloises

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 25 mars 1897

Présidence de **M. Martin,** vice-président.
Ministère public : **M. Prudhomme,** substitut.

LILLE

Abus de confiance. — Le nommé Pierre Bloyart, que le Tribunal avait condamné par défaut à 8 mois *de prison et* 50 fr. d'amende pour abus de confiance au préjudice de M. Chatteleyne, qui lui avait loué une bicyclette avec laquelle il avait disparu, a fait opposition à ce jugement. Le tribunal a réduit la peine à 4 mois de prison et 16 fr. d'amende.

Vol. — On ne saurait trop recommander la défiance envers les mendiants qui munis de lettres de recommandation, sonnent à la porte des maisons et demandent aux domestiques de remettre leur missive à leurs patrons. En les accueillant dans les couloirs des maisons, on s'expose souvent à des mécomptes qu'il serait aisé de prévoir.

Le 12 novembre se présentait ainsi chez Mme veuve Scrive, 96, rue Royale, un individu qui présentait une lettre à la bonne. Celle-ci le laissait sur le pas de la porte *sans la fermer. L'homme une fois* congédié, la domestique s'aperçut qu'un porte-monnaie qu'elle avait placé sur la table de sa cuisine avait pris la poudre d'escampette. C'était un nommé Fidèle Dupont, 36 ans, *ouvrier typographe*, qui s'est fait condamner pour vol au Mans à trois mois de prison depuis ce temps et qui purge sa peine.

A son actif on a trouvé un autre vol commis à la *même date. Le 12 novembre, la porte de la maison* de Mme Verdier avait sans doute été laissée ouverte par sa servante. Dupont profita de l'occurrence pour pénétrer dans le logement, 225, rue Solférino.

Il traversa une chambre, *entra dans une seconde*, y trouva une montre en or de 130 francs ; deux bagues en or d'une soixantaine de francs, et il s'en empara. Le tout, sauf une bague, a été remis depuis à Mme Verdier.

La servante a payé cher son manque d'attention, car la police l'avait d'abord soupçonnée, lors de ses premières recherches.

Ce hardi voleur a été condamné à *treize mois de* prison.

Blessures involontaires. — Le 1er février, vers six heures du soir, J. Préau, charretier, au service de M. Poncelet, marchand de charbon quai Saint-Martin, passait avec son tombereau boulevard de la Liberté, en face de la Belle-Jardinière. Le car N le suivait.

Comme il ne se dérangeait pas, le conducteur des tramway, M. Sézan, descendit pour le prier de faire place. Le charretier fit obliquer un peu son attelage, le car repartit et le conducteur s'apprêta à remonter. Mais à ce moment le cheval du charretier, qui ne s'était éloigné que le moins possible, fit un écart. Le brancard de son tombereau vint toucher M. Sézan à la poitrine. Celui-ci n'est pas encore rétabli complètement.

M. Poucelet était cité comme civilement responsable du fait de son préposé.

Le tribunal a condamné Préau pour blessures par imprudence, par inobservation des règlements à six jours de prison et 16 fr. d'amende, avec bénéfice du sursis.

M. Poucelet a été déclaré civilement responsable. Une action en dommages et intérêts est intentée contre lui, paraît-il, devant le tribunal civil.

ROUBAIX

Abus de confiance. — Un jeune homme de 17 *ans, Ch. Debligny, qui était au service de M. Du*coulombier, négociant, a levé le pied il y a quelque temps, emportant une somme de 96 fr. qu'il avait touchée pour son patron. Il s'était payé des habits neufs en Belgique où il avait filé.

Un mois de prison et 16 fr. d'amende. Il bénéficie du sursis.

Ivresse en récidive. — Carlos Guesquière est condamné à 6 *jours de prison et 16 fr. d'amende* pour ivresse en récidive correctionnelle.

BOUVINES

Homicide par imprudence. — Le dimanche 28 février, dans la matinée, Arthur Duponchelle, 28 ans, apprêteur, était venu chez son beau-frère pour l'aider à vider une fosse d'aisance. Par mégarde, il oublia d'en recouvrir l'entrée et une fillette de seize mois, sa nièce, Léa Longuépée, s'étant aventurée près de la fosse y tomba. La mort s'ensuivit.

M. Arthur Duponchelle victime de son oubli a été condamné à 26 fr. d'amende avec sursis.

LA BASSÉE

Coups de couteau. — Gustave Rousselet, 36 ans, hâleur de bateaux à Haverskercke, avait fait la rencontre d'un marinier, M. Léon Collette, de Saint-Amand, le long du canal d'Aire à La Bassée, le 1er mars. A l'arrivée dans cette dernière ville, une discussion survint entre les deux hommes, sur le refus de M. Collette de payer une chope et une première fois Rousselet le brutalisa.

M. Collette en rentrant quelques heures après, vers dix heures du soir au cabaret Trédez y rencontra à nouveau le hâleur de bateau qui se mit à l'invectiver et à le poursuivre avec des camarades. Il l'atteignit et lui pocha l'œil et lui porta un coup de couteau heureusement sans gravité.

Quatre mois de prison avec bénéfice de la loi Bérenger à Gustave Rousselet. Il est en outre condamné à la requête de M. Collette qui s'était porté partie civile, à 200 fr. de dommages et intérêts.

Tribunal Civil de Lille

Les expropriations de la ligne de chemin de fer Roubaix-Wattrelos à la frontière belge.

Audience du 25 mars 1897

Magistrat-directeur du jury : **M. Bouillon,** juge
Président du jury : **M. Satar**

M. Watteau-Thareil, locataire de 6 ares 87 centiares au village, obtient 400 francs. — La demande était de 970 francs — L'offre de 1 franc.

Au Village, 2 ares 03 de terre, 0,89 centiares de *jardin* à M. Leclercq-Mallie — Offre : 1934 francs — Demande : 20,256 francs — Allocation : 5.504 francs.

16 ares 25 centiares de terre, 0,93 c. du ruisseau de l'Espierre aux consorts Lezy. — Offre : 5.622 francs — Demande, 48,268 francs — Allocation, 15,500 francs.

A la Vieille-Place, 1 are 5 centiares du ruisseau, 24 ares 29 centiares et 10 ares 46 centiares de terre — Offre, 8,954 francs — Demande, 102,000 francs — Allocation, 33,130 francs.

Le locataire M. Gustave-Antoine Delannoy obtient 2,975 francs — On lui offrait 696 francs — Il demandait 3,000 francs.

A la Vieille-Place, 14 ares 68 centiares en terre, jardin, bâtiments, maison, cour et puits, à M. Albert Pollet, brasseur — Offre, 8,682 francs — Demande, 37,742 francs — Allocation, 18,808 francs.

Au même lieu : 1 are 79 centiares en fotié, jardin, bâtiment, cour et maison — Offre, 5,290 francs — Demande, 33,308 francs — Allocation, 15,025 francs.

Le locataire d'une partie de la maison, pour 0,47 centiares s'est arrangée avec la Compagnie.

Tribunal correctionnel de Béthune

Audience du 24 mars 1897

Taux François, 29 ans, mineur à Nœux, *en fuite*, **pour coups et blessures**, 1 mois.

Morieux Irénée, 33 ans, domestique à Vendin-lez-Béthune, **pour violences, bris de clôture et outrages à agent**, 3 *mois*.

Prévôt Marie, 43 ans, sans profession ni domicile fixe, **pour vol**, 4 mois.

Herin Jules, 45 ans, journalier à Vieille-Chapelle, **pour coups à sa femme**, 40 *jours*.

Rosiaux Jean-Baptiste, 25 ans, machiniste, à Carvin, **pour blessures** par **imprudence**, 1 mois et 16 francs d'amende.

Programmes des Spectacles et Concerts

Grand-Théâtre de Roubaix (Hippodrome). — Bureaux à 7 h. 3/4. Rideau à 8 h. 3/4. — Samedi 27 mars 1897. — Grande fête de gymnastique, offerte à ses membres honoraires et protecteurs par la Société municipale de gymnastique de tir «La Roubaisienne» avec le bienveillant concours de la fanfare Delattre, sous la présidence d'honneur de M. Ch. Cazalet, président de l'Union des Sociétés de gymnastique de France, Chevalier de la Légion d'honneur :

PROGRAMME

1re partie. — 1. Ouverture par la fanfare Delattre 2. *A Entrée des gymnastes et B* Mouvements d'ensemble généraux de la fête fédérale — 3. Travail simultané aux barres parallèles (exercices imposés au concours fédéral) — 4. Maniement d'armes — 5. Allocution par M. Cazalet — 6. Tableau vivant.

2e partie. — 1. Ouverture par la fanfare Delattre — 2. Exercises avec massues — 3. Travail d'ensemble à six paires d'anneaux — 4. Pyramides — 5. Gymnastique artistique — 6. Pantomime, à Robinson.

Ce soir vendredi répétition générale à l'Hippodrome, réunion au local à 8 h. 1/4. Les membres actifs et pupilles qui n'auraient pas reçu leurs cartes pour la fête de samedi sont priés de venir les réclamer au local 20 rue Jeanne d'Arc.

Grand-Théâtre de Roubaix (Hippodrome). — Bureau 7 h. 1/2, rideau 8 h. — Dimanche 28 et lundi 29 mars. — Tournée Albert Chartier. — Autorisation spéciale de l'auteur, le plus grand succès du boulevard depuis plus de 20 ans, avec le concours d'interprètes parisiens, Mme Vallia, Mlle Rolly, Mlle Gaudy, MM. Mendasti, Daubry, Daurelly. — Première représentation de

LES DEUX GOSSES

Pièce *nouvelle en 2 parties, 6 actes et 8 tableaux*, de M. Pierre Decourcelle

Représentée pour la première fois le 19 février 1896 sur le Théâtre de l'Ambigu de Paris.

Etat-Civil de Roubaix

Du 25 mars

Naissances. — Joseph Graver, rue Conférence — Gustave Vandenabeele, rue Fosse-aux-Chênes — Mariette Joassens, rue Vivier.

Décès. — Henri Beek, 6 mois, rue Ste-Elisabeth, c. Desreumaux 15 — Marie Desmet, 15 ans, Hospice Barbieux — Gustave Marquette, 1 mois, Hôtel-Dieu — Abdon Dhaeze, 3 ans, rue Moulin — Emile Deblicquy, 5 mois, rue Paul-Bert 18 — Arthur Dhond 1 mois, rue Christophe-Colomb 30.

Mariages. — Entre : Vincent Herman, cabaretier 32 ans rue Lacroix et Marie Reichhardt, lingère 37 ans, id.

Etat-Civil de Tourcoing

du 25 mars

Naissances. — Victor Turpin, rue Haut — Blanche Soffers, rue Augereau — Camille Famechon, rue des Omnibus — Léon David, rue Phalempins — Rémi Byttebien, rue d'Hauboardin — Henri Noef, rue Croix-Rouge.

Décès. — Marie Linseele, 62 ans, ménagère, rue Menin — Léon Carlier, 2 mois, rue Lille.

Mariage. — Entre : Louis Lefebvre, 47 ans, et Marie Demore, 25 ans.

FINANCES

Paris, le 25 mars 1897.

Le marché paraît vouloir s'orienter vers la hausse Une tendance de raffermissement général se manifeste depuis deux jours sur les rentes françaises et quelques fonds étrangers.

Le 3 0/0 s'inscrit à 102.55.

Le 3 1/2 0/0 à 106.35.

Cours soutenus sur le Serbe 4 0/0 amortissable à 63.75.

Les Sociétés de crédit conservent leur bonne allure.

Le Crédit Foncier à 691.

Le Comptoir National d'Escompte à 566.

Le Crédit Lyonnais à 765.

La Société Générale à 516.

L'action du Bec Auer, qui va recevoir incessamment un dividende de 90 fr. par action, nous paraît susceptible d'un très large mouvement de hausse.

Nous rappelons que l'assemblée générale des actionnaires de la Société Decauville, convoquée pour le 27 courant, aura à approuver les comptes de l'exercice et à fixer le chiffre du dividende.

L'obligation Compagnie Centrale des Allumettes est couramment traitée à 480.

La Délégation unifiée de la Compagnie Electricité et Force continue à faire preuve des meilleures dispositions.

Les Chemins français sont d'une fermeté inébranlable.

BOURSE DE LILLE

Du 25 mars 1897

Emprunts (villes et départements)

Dunkerque 1896 (obl. 500, 330 p.) émis à 490, 491.

Forges et Hauts-Fourneaux

Denain et Anzin (a. 500 t. p.), 505, 509.

Charbonnages (actions)

Albi (a. 500 t. p.), 1190 — Anzin le 1/100 de denier n. 4880 — Bruay p. 1310 — Bruay, coupure de ving p. 26000 — Bully-grenay p. 2360 — Carvin (a. 500 t. p.) p. 1020 — Courrières p. 1610 — Lens 295.

Charbonnages (obligations)

Drocourt 94 (remb. à 500), p. 512 — Drocourt 95 (remb. à 500), p. 512.

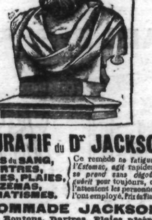

DÉPURATIF du Dr JACKSON

VICES du SANG, DARTRES, ULCÈRES, PLAIES, ECZÉMAS, RHUMATISMES.

Ce remède ne fatigue pas l'Estomac, agit rapidement, se prend sans dégoût et guérit pour toujours, comme l'attestent les personnes qui l'ont employé. Prix du Flacon 5f.

LA POMMADE JACKSON guérit les Boutons, Dartres, Plaies ulcérées, Varices, Eczémas qui ont résisté à toutes les autres Pommades. — PRIX : 2 fr. 50.

Dépôts : Couvreur, pharmacien, Roubaix.
Bruneau, pharmacien, Tourcoing.

DEUX HEUREUX DU CANTON-D'AURIGNAC (Haute-Garonne)

Nous lisons dans le *Petit Journal :*

C'est avec une certaine hésitation que je me rends loin de Paris pour contrôler des faits sur lesquels on a reçu par correspondance des détails quelquefois incomplets.

Aussi ... ne fut pas ma satisfaction, j'allais d... surprise, quand, après avoir fait prévenir du but de ma visite, M. Joseph Darolles, de Samouillan, canton d'Aurignac (Haute-Garonne), je fus reçu non par un convalescent, comme je pouvais le croire, mais par un septuagénaire robuste encore et dont le visage respirait la santé et la joie de vivre.

Je demandai à M. Darolles la permission de sténographier sa réponse. Elle fut rapide et précise, je la reprodnis dans toute sa sincérité :

« Atteint depuis de longues années de vertiges et d'éblouissements accompagnés de douleurs lancinantes dans les régions intercostales, ma vie était un long martyre et je désirais la mort comme une suprême délivrance.

Ma faiblesse était telle que toutes mes fonctions avaient subi un temps d'arrêt. J'étais absolument désespéré, quand mes yeux tombèrent sur une petite brochure relatant les guérisons multiple, opérées par l'emploi des Pilules Pink pour personnes pâles du Dr Williams. Je la parcourus avidement et, malgré tant d'attestations, je n'osais croire à la moindre amélioration dans mon état si j'usais de ce remède, Je résolus cependant d'en tenter l'emploi,

A mon grand étonnement et à ma grande joie, l'effet fut presque immédiat. Les vertiges, les syncopes et les douleurs diminuant d'intensité, je continuai un traitement qui me procurait un soulagement inespéré. Maintenant je fais journellement usage des Pilule Pink et ma santé est aussi solide que le comportent mes 70 ans.

Profitant de la leçon, ma belle-fille qui, depuis quatre ans, souffrait d'une névralgie faciale très douloureuse, s'est vue délivrée complètement de ses douleurs et se porte à ravir.

Je manquerais à mon devoir, si je ne vous autorisais à témoigner publiquement de ce que vous avez vu et à dire combien sont grandes ma satisfaction et ma reconnaissance. »

Comme le principe de cette médication est la régénération du sang et un tonique des nerfs, son action s'étend sur bien des maladies : anémie, rhumatisme, sciatique, névralgie, paralysie, ataxie locomotrice, danse de Saint-Guy, maux de tête, névroses, scrofules, etc. Les Pilules Pink redonnent de belles couleurs aux teints pâles, agissent dans toutes les phases d'affaiblissement et ont une action efficace contre toutes les maladies causées par le surmenage physique et mental et par les excès. En vente dans toutes les bonnes pharmacies, et au dépôt principal, MM. Gablin et Cie (ph. de 1re cl.), 3, Cité Trévise, Paris, à 3 fr. 50 la boîte ou 17 fr. 50 par 6 boîtes, franco contre mandat-poste.

Le SIROP des 24 HEURES
ET LA PATE DES 24 HEURES
sont les meilleurs remèdes à employer quand on tousse. Ils calment et guérissent rapidement les toux les plus violentes. PHARMACIE COUVREUR.

HYGIÈNE DE LA BOUCHE
Rien n'égale l'efficacité du COALTAR SAPONINÉ Le Beuf, pour purifier la bouche, raffermir les dents déchaussées et détruire les animalcules qui s'y développent souvent ; il constitue le *dentifrice* le plus sain, le plus hygiénique et le plus économique. Cette dernière condition n'est pas sans importance pour un produit d'un usage journalier.
Prix du flacon : 2 fr. Dans toutes Pharmacies, se méfier des contrefaçons.

MERVEILLEUSE DÉCOUVERTE!!!
ASTHMATIQUES!
Le VRAI CURATIF de l'ASTHME, c'est la
LIQUEUR DE L'ÉTOILE
Le Flacon : 5 fr. ; franco contre mandat-poste, 6 fr.
Notice intéressante gratis, avec renseignements et nombreuses attestations.
Mario LECHAUX, Pharmacien-Chimiste, BORDEAUX
Et dans toutes les bonnes pharmacies.

POMMADE
ANTIDARTREUSE
La meilleure, et la plus recommandée contre les Dartres, Eczémas, Démangeaisons, les pellicules, la pelade.
2 fr. 25 le pot ; 2 fr. 50 par mandat-poste.
M. VANDENDRIESSCHE
MÉDECIN-PHARMACIEN
LILLE, 63, rue Jacquemars-Giélée
AVIS IMPORTANT. — Toutes les pommades, tous les onguents, **sans exception** sont nuisibles pour **toutes les plaies**, surtout pour les **Ulcères Variqueux**. — A ce propos, défiez-vous des « soi-disant guérisseurs » et de leurs **dépuratifs** inutiles ou dangereux.
Consultations pour les maladies de la **Peau** tous les jours de 9 h. à midi et de 2 à 5 h.

A défaut d'ascenseurs, les asthmatiques atteignent allègrement les étages élevés s'ils ont eu soin de fumer à l'avance une *Cigarette Indienne de Grimault et Cie*, qui supprime toute oppression.

AGRICULTURE & COMMERCE

Marché aux bestiaux de la Villette

	Amenés	Vendus	P. M.	1re qté	2e qté	3e qté	Prix extrêm.
Bœufs	1.566	1.340	—	1 36	1.26	1.16	0.92à1.46
Vaches	318	280	—	1 34	1.24	1.18	0 90à1.46
Taureaux	163	157	—	1 11	1.04	0.94	0.86à1.12
Veaux	1.597	1.265	—	2 01	1.84	1.64	1.»»à2.20
Moutons	14.800	13.150	—	1 80	1.64	1.54	1.46à1.90
Porcs	4.877	4.877	—	1 24	1.18	1.12	1.06à1.30

La Villette, 25 mars. — Vente calme sur le gros bétail, mauvaise sur les veaux et les moutons, et meilleure sur les porcs.

MARCHÉ A TERME de Roubaix-Tourcoing

Du 25 Mars

Cote officielle de 4 heures
Peignées de la Plata et de l'Uruguay.

Livraisons	TYPE 1 qual. à fabr. Cote préc.	Cote jour.	TYPE 2 qual. cour. Cote préc.	Cote jour.	Peign. d'A. Type A. G. Cote préc.	Cote jour
Mars	3 85	3 85	..	..	..	..
Mars nouv.	..	..	..	..	..	..
Avril	3 825	3 825	..	..	..	..
Mai	3 80	3 80	..	..	..	..
Juin	3 775	3 775	..	..	..	..
Juillet	3 775	3 775	..	..	..	..
Août	3 775	3 75	..	..	..	..
Septembre	3 75	3 75	..	..	..	..
Octobre	3 75	3 75	..	..	..	..
Novembre	3 75	3 75	..	..	..	..
Décembre	3 75	3 75	..	..	..	..
Janvier	3 75	3 75	..	..	..	..
Février	3 75	3 75	..	..	..	..

Tendance : Soutenue.

DETAIL DES VENTES
Type unique

Aout	5.000	» à 3.73
Septembre	25.000	» à 3.75
	30.000 k.	

BOURSE DE PARIS

3 o/o cpt.	102.57	Russe 1867-1869	103 70
terme	102 52	» 4 o/o 1880	103 35
3 o/o am. cpt.	101 30	» 4 o/o 1889	103 25
terme	101 35	» cons. 4o/o	104...
3 1/2 1894 cpt.	106.30	» 4 o/o 1890	103 ..
terme	106 37	» 3 o/o 1891	92 95
Banq. de France	3635 ..	» 4 o/o 1893	104 50
Banq. de Paris	828...	» 3 1/2 1894	101 20
Comp. d'Escom.	566 50	V. Paris 1855-60	710
Crédit Foncier	690 ..	» 1865	571.75
Crédit Industr.	593 50	» 1869	437 50
Crédit Lyonnais	767...	» 1871	418 50
Crédit Mobilier	.....	V. Paris 71 1/4	112 75
Société Général	515...	» 1875	589 50
Est	1003...	» 1876	589 50
Paris-L.-Médit	1701 50	» 3 o/o 86	405 ..
Midi	1300...	» 1/4 1886	102.15
Nord	1865...	» 1892	393...
Orléans	1712...	» 1/4 1892	100...
Ouest	1140...	Ville Marseille	412...
Est Algérien	680...	Ville Bordeaux	124...
Gaz Parisien	1120 ..	Ville Lille 1860	125...
Transatlantique	365...	» 1890	......
Suez	3197...	» 1893	506...
Omnibus Paris	1322...	Ville de Lyon	103...
Dynamite	484...	Roubaix-Tourc.	
Egypte 3 1/2	103 ..	Foncières 1879	505 50
Autriche 4 o/o	105 30	» 1883	462...
Hongrois 4 o/o	103 97	» 3 o/o 1885	506 ..
Espag. ext. 4 o/o	61.40	» 5me 1885	103 50
Portugais	23.05	» 1895	485 25
Italien 5 o/o	90.40	Communal. 1879	508...
Turc série D.	18 30	» Int. réduit	493..
Banq. Autrich.	516 ..	» 1880	501.50
Banq. Ottomane	515.50	» 1891	4?5...
Nord d'Espagne	85...	» 1892	511...
Saragosse	122.55	Banq. hypothéc	585 50
Fives-Lille	311...	» 3 o/o	454...
Act. Aciéries de France	665...	Nord 3 0/0 Anc.	[illegible]
		» » Nouv.	
Act. Forges et Aciér. du Nord et de l'Est.	1075 ..	Nord 2.50 %	...
		P.-L.-M. anc.	[illegible]
		» nouv.	481..
Act. Entrep. et Mag. Généraux de Paris	640...	Orléans. anc.	479...
		» nouv.	453...
		Midi anc.	474...
Oblig. d°	......	» nouv.	......
» Sous-Comp. des Entrepren.	477...	Ouest anc.	[illegible]
		» nouv.	
» Voitures (Cie des petites)	......	Est anc.	
		» nouv.	
» d°	......	Ardennes. anc.	
Act. Chargeurs réunis	1365...	Panama (bons à lots)	....
		Panama 210 f. p.	
Act. Bateaux Parisiens	775...	Congo (Lots)	...

Imprimerie de l'Avenir de Roubaix-Tourc.

Le Gérant : E. [illegible]UGARDIN